

Aidons tous les collégiens à réussir!

Explorer les voies possibles,
renouveler les pratiques

**APPEL À
PROJETS
2023**

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
22 FÉVRIER 2023, À 17H

Contexte

Comme dans tous ses autres champs d'intervention, la Fondation de France mise sur les ressources des acteurs du secteur éducatif pour trouver des solutions aux problèmes auxquels ils se confrontent.

En 2010, la Fondation de France s'engageait, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

En douze ans, elle a accompagné la réalisation de quelques 690 projets portés en grande majorité par des établissements scolaires de l'enseignement général et de l'enseignement agricole, et par des associations partenaires de l'école. Ces actions ont facilité le parcours scolaire de plus de 30 000 collégiens.

À ce jour la Fondation de France maintient sa volonté de rester mobilisée sur une problématique centrale qui touche le système éducatif : la corrélation entre l'origine socio-économique des élèves et leur performance scolaire. Constat accentué par la crise sanitaire qui a fragilisé les élèves, et notamment ceux issus des milieux les plus modestes.

Parallèlement, nous renforçons notre engagement aux côtés des professionnels investis pour faire du collège un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté, et de connexion à l'environnement.

Objectifs

Pour contribuer à relever ces défis, la Fondation de France structure son appel à projets 2023 autour des trois objectifs suivants :

- prendre en compte les singularités (potentiels et fragilités) de chacun dans des approches individualisées ;
- faire que le collège soit un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté, et de connexion à l'environnement ;
- donner à l'élève un rôle actif dans des apprentissages qui font sens.

La Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux au service de :

1. Projets d'établissement ou de classes, dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyens

Qu'ils soient conçus à l'échelle du collège, d'un niveau ou d'une classe, ces projets ont le pouvoir de créer une dynamique et une cohésion au sein des collèges. En favorisant la mixité sociale et culturelle, ils doivent ouvrir les établissements sur leur territoire et amener tous les personnels éducatifs, les parents et les élèves à travailler collectivement. Ils doivent aussi donner du sens aux savoirs académiques en les rattachant à des problématiques concrètes. Ce faisant, ils créent un cadre privilégié où les jeunes s'exercent à vivre ensemble, s'initient aux valeurs républicaines et les mettent en acte, apprennent à devenir des citoyens actifs.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux projets liés à l'éducation au développement durable, afin d'aider les établissements à devenir des lieux effectifs de la transition écologique, économique et sociale.

2. L'innovation pédagogique

Les démarches pédagogiques doivent pouvoir prendre en compte l'hétérogénéité des classes et favoriser l'implication active de tous les élèves. Elles peuvent s'inspirer de courants pédagogiques éprouvés ou d'approches nouvelles, d'autant plus pertinentes quand elles sont accompagnées de méthodes d'évaluation formative. Elles gagnent à être enrichies par des projets interdisciplinaires qui permettent d'aborder les grands enjeux sociétaux, culturels, environnementaux ou scientifiques. C'est dans cette perspective que pourront être soutenues les initiatives pédagogiques conduites en extérieur, de (re) connexion des élèves à des espaces naturels.

Si l'adaptation de la pédagogie est importante à tous les niveaux, elle est cruciale aux deux étapes clés que sont le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), qui marque le passage du primaire au collège, et en 3^e où se décident les orientations des élèves.

3. L'aménagement de parcours personnalisés

Ces projets accompagnent les élèves de la 6^e à la 3^e, en s'attachant à repérer les plus fragiles d'entre eux dès le CM2, afin de prévenir tout risque de décrochage scolaire. Une approche globale éducative et pédagogique qui ne coupe pas les jeunes du collectif, un emploi du temps aménagé, le recours au tutorat sont quelques-uns des leviers qui caractérisent ces actions.

Par ailleurs, des projets doivent être conçus pour des jeunes ayant quitté prématurément le collège pendant plusieurs mois, afin de les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise d'études.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

La Fondation de France peut apporter un soutien :

- **au financement de projets**, de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Mais en aucun cas le personnel de l'éducation nationale ne pourra être rétribué.

- **au financement d'appui méthodologique**, en soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.).

L'aide financière apportée à une structure doit être perçue comme une impulsion propice à la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Critères de sélection

Les projets expérimentaux seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local et conjoncturel, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- l'implication de plusieurs acteurs au sein de l'établissement, qui portent collectivement le projet ;
- la participation active des élèves dans le projet, favorisant leurs capacités à développer leur « pouvoir d'agir » ;
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau, en référence aux modalités de transmission des résultats obtenus ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les membres de la communauté éducative et les différents acteurs intervenant dans l'environnement de l'établissement : familles, collectivités territoriales, équipements publics, associations, entreprises... ;
- une démarche d'évaluation et la production de traces ;
- le recours à plusieurs sources de financement.

Qui peut répondre ?

Les organismes situés exclusivement en France métropolitaine et dans les territoires ultra-marins.

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous et hors contrat), notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les réseaux d'établissements scolaires mobilisés sur le cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole publics et privés intégrant des classes de 4^e et 3^e ;
- les associations qui co-construisent les projets avec des établissements scolaires ;
- les laboratoires publics de recherche qui co-portent des projets avec les établissements scolaires.

Comment répondre ?

L'appel à projets *Aidons tous les collégiens à réussir!* se déroulera en deux phases :

- Un dépôt de **dossier simplifié du 21 novembre 2022 au 22 février 2023**, à 17h ;
- Pour les projets présélectionnés : réouverture de la plateforme de dépôt des **éléments complémentaires du 24 mars au 7 avril 2023**, à 17h*.

*Les éléments complémentaires à fournir seront précisés au moment du premier dépôt.

Attention, les candidatures **s'effectuent exclusivement en ligne sur fondationdefrance.org** rubrique *Trouver un financement*.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront à compléter, avant d'être instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni fin juin 2023 lors d'un jury de sélection. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (CARDIE) de leur académie.

AIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

La Fondation de France propose des aides complémentaires aux porteurs de projets, pour un appui méthodologique ou pour évaluer les impacts environnementaux de leur projet.



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant

compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par m+.



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des

questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

Plus d'informations sur fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement*.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître/ODD: nos engagements*.



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00



fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.